

LE LABEL CLÉVACANCES

Le label CléVacances a pour vocation depuis 1995 de promouvoir des logements de location de qualité : gîtes, chambres d'hôtes et meublés de location. Clévacances est le premier label agréé par le Ministère du Tourisme en 1997. Depuis 2008, le label Clévacances a lancé une charte environnementale aujourd'hui signée par 43 propriétaires.

Critères de labellisation CléVacances :

Il existe de très nombreux critères de labellisation portant sur les grands domaines suivants :

- décoration
- équipement intérieur et extérieur
- équipement d'entretien
- services
- accueil et assistance

Pour les chambres d'hôtes la qualité des repas est également jugée.

Avantages du label Clévacances :

- aide de promotion et communication
- label connu et valorisant
- conseils personnalisés, appui juridique et fiscal
- coup de pouce pour la commercialisation de la location : présence sur le site, partenariats...

Démarche de labellisation Clévacances :

- Contacter le responsable de l'antenne Clévacances de votre département
- dossier d'inscription
- visite d'un professionnel Clévacances agréé, qui évalue la qualité de l'hébergement selon la charte
- il attribue un label de 1 à 5 clés selon la qualité
- visite de contrôle tous les 3 ans maximum, on peut y perdre ou gagner des clés

LABEL CLÉVACANCES - LOCATION (1 A 5 CLES)

1 CLE

L'habitation : Chaque pièce habitable (excepté les coins nuit pour les studios et les appartements) possède une fenêtre ouvrante sur l'extérieur. Le revêtement des sols, des murs, et des plafonds assure un confort acoustique. Chaque location propose au minimum un coin repas attenante ou indépendante de la cuisine. Les chambres sont équipées de lits en 140 cm pour 2 personnes, ou en 90 cm pour une personne (sont tolérés 2 lits superposés en 80 cm de largeur) et sont séparés du coin jour par une porte. La salle d'eau (ou de bains) est indépendante et intérieure au logement. Au delà de 6 personnes, une seconde salle d'eau est prévue. Les WC sont indépendants ou situés dans la salle d'eau (ou de bains), à l'intérieur du logement. L'équipement : L'équipement de la cuisine ou du coin cuisine est proportionnel au nombre d'occupants. Le mobilier est en bon état, propre et harmonisé, en proportion avec la capacité d'accueil de la location. Le chauffage central ou électrique, individuel ou collectif, assure une température minimale de 19°C dans chaque pièce. Pour les DOM-TOM, des ventilateurs ou des brasseurs d'air sont obligatoires dans toutes les pièces. Le volume d'eau chaude disponible par jour, lorsqu'il n'est pas illimité, est en rapport avec la

capacité d'accueil labellisée de la location, avec un minimum de 40 litres d'eau par personne. Service plus : A la demande, location de linge de toilette et de maison.

2 CLES

Le confort général de l'habitation est plus important, et l'équipement plus complet. Un barbecue et un lavelinge (commun avec le propriétaire ou d'autres locataires) sont mis à la disposition des locataires. Les appartements sont dotés d'un balcon ou d'une terrasse.

3 CLES

Un soin particulier est porté à l'aménagement et à la décoration de l'habitation. L'habitation dispose en plus d'une télévision couleur, d'un téléphone en service télésejour, d'un lave-vaisselle, ainsi que de la climatisation pour les DOM-TOM. Les maisons sont pourvues d'une cour ou un espace extérieur d'au moins 50 m². L'espace extérieur de la location est privatif et fermé. Un espace de stationnement non protégé est réservé aux locataires. Un service de ménage non compris dans le prix de la location est possible à la demande des locataires.

4 CLES

Vers toujours plus de confort, les locations bénéficient d'un aménagement et d'une décoration de grand standing, avec vue privilégiée sur l'extérieur. Les appartements sont dotés d'une loggia/terrasse d'au moins 9 m², et les maisons d'un jardin et d'une terrasse aménagés, ainsi que d'une piscine (ou prestation équivalente) pouvant être commune avec le propriétaire ou autres locataires. Un parking privé couvert ou intérieur clos est mis à la disposition des locataires. La cuisine comprend un lave-linge individuel, un congélateur et un lave-vaisselle. L'habitation comprend 2 salles d'eau (ou de bains) avec baignoire dont une est indépendante. La location propose un équipement hi-fi et des jeux de sociétés.

5 CLES

Les locations offrent aux locataires un confort et un service optimums. La maison est entourée d'un parc clos, et la piscine (ou une prestation équivalente) est privative aux locataires. La chambre principale est pourvue d'un téléviseur couleur, et un magnétoscope est mis à la disposition des locataires. Les draps et le linge de toilette sont fournis. Les sanitaires sont privatifs dans au moins une des chambres. Le ménage de fin de séjour est compris dans le prix de la location.

LABEL CLÉVACANCES - CHAMBRES (1 A 4 CLES)

1 CLE

La superficie de la chambre hors sanitaires est au minimum de 10 m² pour 2 personnes, plus 3 m² par personne supplémentaire. Chaque chambre possède une fenêtre ouvrante sur l'extérieur, avec moustiquaires obligatoires pour les DOM-TOM. Le revêtement du sol, des murs, et du plafond assure un confort acoustique. Le volume d'eau chaude disponible par jour, lorsqu'il n'est pas illimité, est en rapport avec la capacité d'accueil labellisée de la chambre, avec un minimum de 50 litres par personne. Les chambres et les pièces de vie comprennent chacune un moyen de chauffage fixe assurant une température minimale de 19°C pendant la période de location. Pour les DOM-TOM, des ventilateurs ou des brasseurs d'air sont obligatoires. Le petit-déjeuner est une prestation obligatoire et la clientèle a la liberté de le préparer (produits et ustensiles fournis). Les sanitaires sont exclusivement réservés à la chambre. S'ils ne sont pas communicants, l'accès se fait par une clé privative remise par le propriétaire ou le mandataire. Les WC peuvent être communs à plusieurs chambres. En cas de séjour prolongé, le nettoyage de la chambre (changement des draps et linge de toilette) est assuré par le propriétaire ou le mandataire deux fois par semaine.

2 CLES

La décoration est plus harmonieuse. La pièce de vie est obligatoire et accessible à tout moment. La superficie minimum hors sanitaires est de 12 m² pour 2 personnes, plus 3 m² par personne supplémentaire. La chambre dispose d'une table de travail ou d'un bureau. Les sanitaires sont privatifs. Les WC sont réservés à la chambre.

3 CLES

La décoration est recherchée. La superficie minimum hors sanitaires est de 14 m² pour 2 personnes, et 17 m² pour 3 personnes. Trois prestations supplémentaires au choix : un emplacement de parking privé un balcon, ou un espace extérieur aménagé (salon de jardin) un salon de jardin. La chambre propose également un coin petit déjeuner (table + chaises). Les locataires profiteront en plus d'une télévision couleur, d'un service téléphone, de jeux et/ou bibliothèque. Les WC et les sanitaires sont dans la chambre, entièrement cloisonnés. Dans les DOM-TOM, la climatisation est obligatoire. Le nettoyage de la chambre est assuré tous les 2 jours.

4 CLES

La décoration de la chambre est luxueuse et raffinée. La superficie de la chambre est de 18 m² minimum pour 2 personnes. Au delà de 2 personnes, la chambre sera conçue comme une suite. Un emplacement de parking privé est à la disposition des locataires. Le petit déjeuner est de supérieur (amélioré + oeufs, charcuterie, laitages, céréales, produits régionaux de qualité...) et peut, à la demande du locataire, être servi dans la chambre. Les locataires profiteront d'un coin salon dans la chambre, comprenant une télévision, un téléphone, et un équipement hi-fi. Les sanitaires sont spacieux et les WC indépendants de la salle de bains. Une piscine, tennis ou prestation équivalente sont à la disposition de la clientèle. Le nettoyage de la chambre est quotidien.